



INDEXATION

Qu'est-ce que l'IMI ?

L'indice monétaire d'inflation (IMI) est un indice spécifique aux régimes de la Ville de Montréal. La formule pour calculer l'IMI est en fonction du taux de rendement des obligations du Canada venant à échéance dans 10 ans ou plus.

Afin de déterminer l'indice monétaire d'inflation au 1^{er} juillet d'une année, on calcule la moyenne des taux (en %) des obligations du Canada (échéance 10 ans ou plus) sur 60 mois au 31 décembre de l'année précédente. On ajoute 1 à ce résultat (qui est en %) pour ensuite le diviser par 1,02 et retrancher 1.

L'indice monétaire d'inflation (IMI)

COMMENT SE CALCULE L'IMI?

Voici le détail du calcul de l'IMI qui était applicable pour l'indexation du 1^{er} juillet 2024.

Taux de rendement des obligations d'épargne du Canada échéance 10 ans ou plus (en %)					
	2019	2020	2021	2022	2023
Janvier	2,11	1,42	1,32	2,07	2,92
Février	2,10	1,32	1,77	2,24	3,34
Mars	1,76	1,25	1,90	2,45	3,06
Avril	1,90	0,99	1,96	2,82	2,98
Mai	1,75	0,92	1,91	2,80	3,18
Juin	1,70	0,95	1,77	3,24	3,15
Juillet	1,67	0,86	1,64	2,85	3,34
Août	1,34	1,01	1,73	3,06	3,46
Septembre	1,54	0,99	1,92	3,03	3,93
Octobre	1,60	1,01	1,88	3,43	3,96
Novembre	1,57	1,06	2,03	3,02	3,39
Décembre	1,67	1,13	1,75	3,31	3,00

Somme des taux des 60 mois : 129,23

Moyenne (somme divisée par 60) : 2,1538

Une fois que l'IMI est déterminé, nous sommes en mesure de calculer l'indexation applicable.

$$IMI_{2024} = \frac{1,021538}{1,02} - 1 = 0,151 \%$$

COMMENT L'INDEXATION DE LA RENTE EST-ELLE DÉTERMINÉE?

Premièrement, nous devons déterminer le taux d'indexation applicable à la rente de retraite. Le taux est basé sur l'indice monétaire d'indexation (IMI) auquel on retranche 3 %. On appelle ce taux l'indice des rentes.

$$\text{Indice des rentes} = IMI - 3 \%$$

Par exemple le taux d'indexation applicable au 1^{er} juillet 2024.

$$\begin{aligned} \text{Indice des rentes} &= 0,151 \% - 3 \% \\ &= -2,849 \% \end{aligned}$$

Une fois l'indice des rentes déterminé, un test d'indexation accumulée est effectué tous les 1^{er} juillet. Nous vérifions si la rente indexée depuis la retraite jusqu'au 1^{er} juillet de l'année d'indexation est supérieure au montant de rente que vous recevez à la date à laquelle l'indexation est calculée. Lorsque ce test est effectué, il inclut autant les indices d'indexation positifs que négatifs calculés depuis le début de la retraite.

L'augmentation de votre rente ne prend effet qu'à partir du moment où l'écart entre la rente indexée depuis votre retraite jusqu'à la date de calcul et le montant de la rente payable est positif.

EXEMPLE

Pour une rente au moment de la retraite de 1 000 \$, le tableau ci-dessous présente l'écart entre le test d'indexation accumulée en date du 1^{er} juillet 2024 (date de l'indexation) et le montant de la rente actuellement en versement, selon l'année de retraite de la personne retraitée.

Par exemple, pour un retraité de 2006, qui reçoit actuellement une rente de 1 000 \$, la différence entre le montant du test d'indexation accumulée au 1^{er} juillet 2024 (697 \$) et le montant de la rente actuellement en versement (1 000 \$) est de -303 \$. La différence étant négative, le montant de la rente actuellement en versement n'est pas augmentée au 1^{er} juillet 2024. Pour que la rente soit augmentée à nouveau, il faudra donc que l'indexation accumulée soit de plus de 43,5 %. À noter que pour les retraites avant 2006, votre rente a été indexée pour la dernière fois en 2006, dès 2007 le test d'indexation accumulée ne permet pas l'augmentation de la rente.

Année de retraite	Montant payable au 2024-07-01 (en \$)	Test indexation accumulé au 2024-07-01 (en \$)	Écart à récupérer (en %)
2014	1 000	752	33,0 %
2013	1 000	738	35,5 %
2012	1 000	727	37,6 %
2011	1 000	718	39,3 %
2010	1 000	711	40,6 %
2009	1 000	705	41,8 %
2008	1 000	700	42,9 %
2007	1 000	698	43,3 %
2006 et avant	1 000	697	43,5 %

HISTORIQUE

Voici l'évolution de l'indice des rentes des 32 dernières années (formule IMI- 3 %).

Historique de l'indice IMI- 3 % (en %)

Année	Taux	Année	Taux
2024	-2,849	2008	-0,377
2023	-3,042	2007	-0,117
2022	-3,175	2006	0,174
2021	-3,174	2005	0,468
2020	-2,988	2004	0,588
2019	-2,817	2003	0,625
2018	-2,740	2002	0,774
2017	-2,711	2001	1,112
2016	-2,434	2000	1,581
2015	-2,114	1999	2,158
2014	-1,860	1998	2,625
2013	-1,601	1997	3,083
2012	-1,208	1996	3,526
2011	-0,996	1995	4,031
2010	-0,853	1994	4,283
2009	-0,619	1993	4,750

Pour plus d'information

Services aux retraités

Téléphone : 514 872-9721

Courriel : services-auxretraites@montreal.ca

Site Web : retraitemontreal.qc.ca

